

**COMPTE RENDU PARTIEL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017**

L'an 2017, le 11 décembre à 20h30, s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Danielle COROLEUR, Maire.

**Etaient Présents** : Danielle COROLEUR, Martine BAUDOIN, Nathalie RIETH, Jérôme NALYWAJKO, Jacques DUFOURNIER, Nicole BOURGOIN, Stéphane MAROIS, Romuald GENTY, Francis CROCHET, Katia COURTOIS, Rémi JAVOY, Christophe DESCHAMPS, Fabrice AUFFRET, Eric MAINARDI, Micheline LINGER  
**Secrétaire de séance** : Stéphane MAROIS

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour : décision modificative n°2 et reconduction de l'adhésion à la médecine préventive du CDG45.

Les membres approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 novembre 2017.

**2017/47 – Modification des statuts CCTVL**

A l'unanimité, le Conseil Municipal refuse le projet de statuts.

**2017/48 – Transfert des compétences à la CCTVL : aménagement de l'espace communautaire, politique du logement social et assainissement collectif**

A l'unanimité, le Conseil Municipal refuse le transfert des compétences aménagement de l'espace communautaire, politique du logement social et assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**2017/49 – Principe des conventions de gestion transitoire ou de convention de mise à disposition de services, en matière de PLU et d'assainissement collectif**

A l'unanimité, le Conseil Municipal refuse le principe des conventions de gestion transitoire en matière de PLU et d'assainissement passées entre la CCTVL et les communes et les syndicats concernés, et refuse le principe de convention de mise à disposition de services.

**2017/50 – Autorisation de mandatement d'investissement 2018 à hauteur de 20 % du budget 2017**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement en 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017.

**2017/51 – Choix cabinet AMO cœur de Village**

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le résultat de la consultation groupée des entreprises, le choix de la Société INCA, pour un montant de 33 378.20 € HT soit 40 053.84 € TTC.

**2017/52 – Décision modificative n°2**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative suivante :

➤ **Section de fonctionnement** :

× Article 615231 (entretiens de la voirie) :	- 3 524,26 €
× Article 022 (dépenses imprévues) :	- 8 829,00 €
× Article 64131 (rémunérations non titulaires) :	+ 12 453,26 €

**2017/53 – Reconduction de l'adhésion au service de médecine préventive du CDG45**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive et de Santé au Travail avec le CDG45.

Fait à Mézières-lez-Cléry, le 13 décembre 2017

Le Secrétaire de séance,  
Stéphane MAROIS

Le Maire,  
Danielle COROLEUR